

Délibération n°CA-2019-157

Ordre du jour :

1. Informations du Président
 2. Approbations des PV de CA du 19 septembre et du 3 octobre 2019 (*délibérations*)
 3. **Points à caractère stratégique :**
 - 3.1 Suspension de la mise en œuvre du programme « Bienvenue en France » pour l'année universitaire 2019-2020 (*délibération*)
 - 3.2 Dialogue de gestion 2020 (CT du 15/10 et CAC du 17/10) (*délibération*)
 - 3.3 Approbation des délibérations relatives à la ComUE Lille Nord de France :
 - 3.3.1. Acquisition de parts sociales de la SATT Nord
 - 3.3.2. Acquisition de parts sociales de SUP'Investissement
 - 3.3.3. Transfert des activités Plan campus et Equipex (CT du 25/10)
 - 3.3.4. Proposition de création d'un Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPé) au sein de l'université de Lille (CT du 25/10) – délibération statutaire
 - 3.4 Approbation du Bilan social 2018 (CT du 19/09) (*délibération*)
 - 3.5 Rapport annuel 2018 sante sécurité et conditions de travail (CHSCT du 27/06) (*délibération*)
 - 3.6 Programme annuel 2019/2020 de prévention (CHSCT du 26/09) (*délibération*)
 - 3.7 Echanges autour du rapport de l'IGAENR (*information*)
 4. **Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université :**
 - 4.1 Utilisation du reliquat CVEC 2019 (CFVU du 24/10) (*délibération*)
 - 4.2 Approbation de liste des fonctions ouvrant droit à prime de charges administratives et primes de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2019-2020 (CT du 19/09) (*délibération*)**
 - 4.3 Approbation des tarifs de location du LAB FCA de la DFCA (*délibération*)
 - 4.4 Approbation de la tarification 2019-2020 du raccordement au réseau d'accès optique de l'université de Lille (*délibération*)
 - 4.5 Approbation des tarifs imprimerie de l'IUT A pour l'année 2019-2020 (*délibération*)
 - 4.6 Autorisation d'achat de cartes cadeaux dans le cadre du concours "vrai faux médiatique" du département GEA de l'IUT A (*délibération*)
 - 4.7 Autorisation d'achat de cartes cadeaux dans le cadre du concours "Instagram International Student Week intitulé RecyCOOL" de la Direction des relations internationales (*délibération*)
 - 4.8 Désignation après consultation du service, des représentants du personnel exerçant des fonctions dans le service du SUMPPS au Conseil du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) (*délibération*)
 - 4.9 Avis sur le changement d'affectation du bâtiment M6 de la cité scientifique au bénéfice de l'Ecole centrale (avis)
 - 4.10 Approbation des conventions issues de la CFVU du 24 octobre 2019 :**
 - 4.10.1. Convention de financement entre l'université de Lille et la Caisse des Dépôts dans le cadre du programme d'investissements d'avenir Action « Territoires d'innovation pédagogique » volet « Orientation vers les études supérieures » (*délibération*)
 - 4.10.2 Convention de partenariat pédagogique relative à la délégation de préparation du Master Comptabilité, Contrôle, Audit de l'université de Lille à l'université internationale de Casablanca (Maroc) (*délibération*)
 5. **Points issus de la Commission Recherche du 19 septembre et 22 octobre 2019**
 - 5.1 Fiches projets Région (*délibération*)
-

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, NIEWIADOMSKI Christophe, TISON Sophie, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, LANGFORD Chad, TOULEMONDE Gilles, EL KHATTABI Jamal, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, SANTRE Fabien, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : PETIT Léo.

Personnalités extérieures : LEBAS Nicolas, SAMYN-PETIT Bénédicte

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

POTTEAU Aymeric
FARVAQUE Etienne

procuration à TOULEMONDE Gilles
procuration à BENOIT Martine (à partir de 17h25)

Collège B :

GOUNON Stéphane
FRETEL Anne
MEISS Marjorie
TOULEMONDE Gilles
EL KHATTABI Jamal

procuration à TOULEMONDE Gilles
procuration à TISON Sophie
procuration à LANGFORD Chad
procuration à MELNYK Patricia (à partir de 16h50)
procuration à RUCKEBUSCH Benoit (à partir de 17h40)

Collège BIATSS :

MULLIER Virginie

procuration à LENS Anthony

Collège étudiants :

MAUCHAUSSEE Marion
RELIQUET Benjamin
POL Emma

procuration à NIEWIADOMSKI Christophe
procuration à NIEWIADOMSKI Christophe
procuration à PETIT Léo

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric
DELVALLET Corinne
LEBAS Nicolas
SAMYN-PETIT Bénédicte
LEYS Annie
OULD ALI Samir
PRETE Cosimo
SCOL Nathalie

procuration à CAMART Jean-Christophe
procuration à LENS Anthony
procuration à TISON Sophie (à partir de 16h30)
procuration à BENOIT Martine (à partir de 17h40)
procuration à VIZIOLI Jacopo
procuration à VIZIOLI Jacopo
procuration à LANGFORD Chad
procuration à CAMART Jean-Christophe

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Vice-président étudiant : CLERGIER Augustin

Directrice de la vie étudiante : URBANOVSKY Anne

Directeur de la prévention des risques : BEQUEREL Thomas

Directeur de l'INSPE Lille – Hauts-de-France : JAKUBOWSKI Sébastien

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas

Vice-présidente ressources : DAL Georgette

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : JOURDAN Emmanuelle

Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine

Vice-présidente communication : ROUX Laëtitia

Vice-président patrimoine : TASTET Christophe

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

Institut Universitaire de Technologie C : *BOUALI Fatma*

UFR Mathématiques, Informatique, Management et Economie : *CHOJNICKI Xavier*

Faculté de pharmacie : *DECAUDIN Bertrand (représenté par MELNYK Patricia)*

Faculté des Sciences et Technologies : *VUYLSTEKER Christophe*

Directrice générale des services adjointe : *SAVINA Marie-Dominique*

Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles : *FURON Xavier*

Chef du service des Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*

Chargée des Affaires Institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*

Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

(...)

4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

(...)

4.2 Approbation de liste ouvrant droit à prime de charges administratives et primes de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2019-2020 (CT 19/09)

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve, lors de sa séance du 7 novembre 2019, après avis donné du comité technique du 19 septembre 2019, la liste ouvrant droit à prime de charges administratives et primes de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2019-2020, annexée à la présente délibération.

Président de l'Université
Jean-Christophe CAMART



Nombre de votants : **33**

Pour : **30**

Contre : **2**

Abstention : **1**

Primes de charges administratives Année universitaire 2019 - 2020

Domaine	Nbre d'heures TD	Montant de la PCA
VP CA et pilotage	224	9 275,84 €
VP Formation	224	9 275,84 €
VP Recherche	224	9 275,84 €

Application du référentiel des équivalences horaires aux enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, au moyen du versement de prime de charges administratives ou de primes de responsabilité pédagogiques en fonction de la nature des activités

Pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, la reconnaissance des activités réalisées au titre du référentiel des équivalences horaires (CA restreint du 11/07/2019) se fait au moyen du versement de prime de charge administrative (PCA) ou prime de responsabilité pédagogique (PRP) en fonction de la nature de ces activités.

NB : ce document n'épuise pas toutes les missions prévues au référentiel, mais seulement celles assurées ou susceptibles de l'être par des bi-appartenants.

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2019-2020	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
Vice-présidences et charges de mission			
VP Relations internationales	224	9 275,84 €	
VP Ressources	224	9 275,84 €	
VP Patrimoine	224	9 275,84 €	
VP Stratégie et prospective	224	9 275,84 €	
VP Numérique	224	9 275,84 €	
VP Vie de campus	224	9 275,84 €	
VP Communication	224	9 275,84 €	
Conseiller	224	9 275,84 €	
VP Relations territoriales	224	9 275,84 €	
VP Partenariats socio-économiques	224	9 275,84 €	

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2019-2020	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
VP Université citoyenne	224	9 275,84 €	
VP Formation continue	224	9 275,84 €	
VP Réussite étudiante	224	9 275,84 €	
VP Innovation pédagogique	224	9 275,84 €	
VP Recherche DEG	224	9 275,84 €	
VP Recherche Santé	224	9 275,84 €	
VP Recherche SHS	224	9 275,84 €	
VP Recherche ST	224	9 275,84 €	
VP Recherche Innovation	224	9 275,84 €	
VP Relations internationales adjoint	224	9 275,84 €	
VP Relations internationales - Affaires européennes	224	9 275,84 €	
VP Culture	224	9 275,84 €	
VP Sport	224	9 275,84 €	
VP Vie étudiante	224	9 275,84 €	
Chargé de mission Calcul scientifique	64	2 650,24 €	
Chargé de mission Learning analytic	96	3 975,36 €	
Chargé de mission Métiers de l'enseignement	96	3 975,36 €	
Chargé de mission Entrepreneuriat étudiant	96	3 975,36 €	
Chargé de mission Transversalité	96	3 975,36 €	
Chargé de mission A vous le sup'	64	2 650,24 €	
Chargé de mission Interface institutionnelle recherche / entreprises	128	5 300,48 €	
Chargé de mission Interdisciplinarité	96	3 975,36 €	
Chargé de mission Evaluation HCERES	96	3 975,36 €	
Chargé de mission Etudes doctorales	96	3 975,36 €	
Chargé de mission Liens SHS / Santé	96	3 975,36 €	
Chargé de mission Biologie et biotechnologies	72	2 981,52 €	
Chargé de mission Plateformes SMRE	128	5 300,48 €	
Chargé de mission innovation	32	1 325,12 €	
Présidence du CAC restreint	64	2 650,24 €	

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2019-2020	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
Activités pédagogiques : Innovation pédagogique			
Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants	Les référentiels EAD en vigueur dans les ex-établissements sont maintenus en 2019-2020.		
Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes (jeux sérieux, MOOC, etc.)	L'élaboration, la mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, la conception et le développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes (jeux sérieux, MOOC, etc.) ainsi que la responsabilité de ces modules et le suivi des étudiants afférent à ces dispositifs peuvent donner lieu à octroi d'heures référentiel, sur présentation d'un projet expertisé sous la responsabilité des VP FTLV et après avis de la CFVU. Les heures octroyées le sont en conformité avec le "Référentiel équivalence heures pour la conception de pratiques innovantes, de ressources et d'activités pédagogiques en ligne, et le suivi des étudiants à distance" en cours d'élaboration.		
Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance (FOAD) ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant suivi, assistance directe et évaluation des étudiants			
Activités pédagogiques : activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE			
Suivi de la loi ORE : direction des études, responsabilités des parcours adaptés	0,5 à 1HTD par étudiant, selon le type de suivi effectué		20,71 à 41,41€ par étudiant, selon le type de suivi effectué
Encadrement de stages (suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, suivi et rapport) et/ou encadrement de mémoires et thèses d'exercice (après validation finale)	Maintien du référentiel des trois ex-établissements pour la rentrée 2019. Une harmonisation sera mise en œuvre pour la rentrée 2020.		
Encadrement de projets tutorés, de fin d'études et d'apprentissage	Maintien du référentiel des trois ex-établissements dans l'état actuel des maquettes pour la rentrée 2019. Une harmonisation sera mise en œuvre pour la rentrée 2020.		
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys	Accompagnement pédagogique de la VAE : 4 HTD Présidence de jury VAE : 2 HTD Membre professionnel de jury VAE : 2 HTD		Accompagnement pédagogique de la VAE : 165,64€ Présidence de jury VAE : 82,82€ Membre professionnel de jury VAE : 82,82€
Activités pédagogiques : missions pédagogiques			
Responsabilité de filière, diplôme, parcours, certification, de la coordination des stages	Responsabilités mentions (y compris responsabilités parcours) : * Licence : de 10 à 250 HTD * Licence professionnelle : de 12 à 36 HTD * Master : de 6 à 320 HTD * DEUST : de 12 à 36 HTD		Responsabilités mentions (y compris responsabilités parcours) : * Licence : de 414,10€ à 10352,50€ * Licence professionnelle : de 496,92€ à 1490,76€ * Master : de 248,46€ à 13251,20€ * DEUST : de 496,92€ à 1490,76€
	Responsabilité PACES, Med 2 à Med 3, Pharm2 à Pharm3, Odonto2 à Odonto3 : * 36,5 HTD de 12 à 100 étudiants * 72,5 HTD de 101 à 1000 étudiants * 97 HTD de 1001 à 3000 étudiants		Responsabilité PACES, Med 2 à Med 3, Pharm2 à Pharm3, Odonto2 à Odonto3 : * 1511,47€ de 12 à 100 étudiants * 3002,23€ de 101 à 1000 étudiants * 4016,77€ de 1001 à 3000 étudiants
	Responsabilité DCEM2 à DCEM4, har4 à Pharm6, Odonto4 à Odonto6, Responsable DES et DESC : * 36,5 HTD de 15 à 50 étudiants * 60,5 HTD plus de 50 étudiants * 121 HTD plus de 3000 étudiants		Responsabilité DCEM2 à DCEM4, har4 à Pharm6, Odonto4 à Odonto6, Responsable DES et DESC : * 1511,47€ de 15 à 50 étudiants * 2505,31€ plus de 50 étudiants * 5010,61€ plus de 3000 étudiants

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2019-2020	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
Responsabilité d'un équipement pédagogique spécifique (plate-forme de TP par exemple)	Les missions d'équipement pédagogique autres que les langues sont incluses dans l'enveloppe des composantes concernées.		Les missions d'équipement pédagogique autres que les langues sont incluses dans l'enveloppe des composantes concernées.
Pilotage de projets pédagogiques internationaux	Sur projet expertisé par la vice-présidence RI et validé par le CAC		Sur projet expertisé par la vice-présidence RI et validé par le CAC
Missions partenariales, relations avec l'environnement, actions de promotion des formations	Des missions partenariales, relations avec l'environnement et actions de promotion des formations, autres que celles listées dans le référentiel peuvent donner lieu à des heures (sur enveloppe composante).		Des missions partenariales, relations avec l'environnement et actions de promotion des formations, autres que celles listées dans le référentiel peuvent donner lieu à des heures (sur enveloppe composante).
Activités pédagogiques : responsabilité de structures ou de missions pédagogiques			
Direction de composantes, de services, de réseau	Direction de composantes : * 1-100 étudiants : 96 HTD * 101-1000 étudiants : 128 HTD * 1001-2000 étudiants : 168 HTD * 2001-6000 étudiants : 208 HTD * 6001 - 10000 étudiants : 248 HTD * Plus de 10000 étudiants : 288 HTD	Direction de composantes : * 1-100 étudiants : 3975,36€ * 101-1000 étudiants : 5300,48€ * 1001-2000 étudiants : 6956,88€ * 2001-6000 étudiants : 8613,28€ * 6001 - 10000 étudiants : 10269,68€ * Plus de 10000 étudiants : 11926,08€	
	Administration provisoire (accompagnement aux composantes en cours de restructuration) : 50 HTD (à l'issue du processus de restructuration)	Administration provisoire (accompagnement aux composantes en cours de restructuration) : 2070,50€ (à l'issue du processus de restructuration)	
Equipe décanale (hors direction de composantes et de services)	Equipe décanale (hors SUAPS et CLIL) : par membre de l'équipe décanale : entre 12 HTD et la moitié des heures affectées au directeur de la composante (nombre de membres de l'équipe décanale et de directeurs de département à définir par les composantes, dans la limite de l'enveloppe allouée à la composante, le cas échéant abondée sur ressources propres).	Equipe décanale (hors SUAPS et CLIL) : par membre de l'équipe décanale : entre 496,92€ et la moitié des heures affectées au directeur de la composante (nombre de membres de l'équipe décanale et de directeurs de département à définir par les composantes, dans la limite de l'enveloppe allouée à la composante, le cas échéant abondée sur ressources propres).	
Direction de département (y compris département d'IUT)	De 48 HTD à la moitié des heures affectées au directeur de la composante.	De 1987,68€ à la moitié des heures affectées au directeur de la composante.	

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2019-2020	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
Référents fonctionnant en réseau dans l'établissement			
Référent "Orientation - transitions lycées - universités"	Un seul référent par composante 12 HTD / composante mono département ; 24 HTD / composante multi départements Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.		Un seul référent par composante 496,92€ / composante mono département ; 993,84€ / composante multi départements Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.
Référent "Formation continue et alternance"	Un seul référent par composante. * Moins de 10 formations : 6 HTD * de 10 à 20 formations : 12 HTD * de 20 à 30 formations : 24 HTD * plus de 30 formations : 36 HTD où "formation" = parcours spécifique formation continue ou formation en alternance ou à plus de 50% de stagiaires (par année de formation) + DU + CU Abondement possible de l'enveloppe sur ressources propres de la composante dans la limite du double de l'enveloppe allouée. Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.		Un seul référent par composante. * Moins de 10 formations : 248,46€ * de 10 à 20 formations : 496,92€ * de 20 à 30 formations : 993,84€ * plus de 30 formations : 1490,76€ où "formation" = parcours spécifique formation continue ou formation en alternance ou à plus de 50% de stagiaires (par année de formation) + DU + CU Abondement possible de l'enveloppe sur ressources propres de la composante dans la limite du double de l'enveloppe allouée. Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.
Référent "Entrepreneuriat"	Un seul référent par composante 12 HTD / composante mono département ; 24 HTD / composante multi départements Abondement possible de l'enveloppe sur ressources propres de la composante dans la limite du double de l'enveloppe allouée. Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.		Un seul référent par composante 496,92€ / composante mono département ; 993,84€ / composante multi départements Abondement possible de l'enveloppe sur ressources propres de la composante dans la limite du double de l'enveloppe allouée. Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.
Référent "Développement des pratiques pédagogiques"	Un seul référent par composante 12 HTD / composante mono département ; 24 HTD / composante multi départements Abondement possible de l'enveloppe sur ressources propres de la composante dans la limite du double de l'enveloppe allouée. Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.		Un seul référent par composante 496,92€ / composante mono département ; 993,84€ / composante multi départements Abondement possible de l'enveloppe sur ressources propres de la composante dans la limite du double de l'enveloppe allouée. Si cette fonction est assumée par un membre de l'équipe décanale de la composante, le cumul des heures de vice-doyennat et de référent n'est pas possible.
Référent "Handicap"	Jusqu'à 12 HTD selon le nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés, sur production d'un bilan auprès de la vice-présidence "Université citoyenne". Dans les composantes multi-départements, possibilité de plusieurs référents handicap, sans excéder un par département.		Jusqu'à 496,92€ selon le nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés, sur production d'un bilan auprès de la vice-présidence "Université citoyenne". Dans les composantes multi-départements, possibilité de plusieurs référents handicap, sans excéder un par département.
Référent "Relations internationales"	Sur enveloppe composante.		Sur enveloppe composante.

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2019-2020	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
Assistant de prévention	* 16 HTD : assistant de prévention dans un document tertiaire * 24 HTD : assistant de prévention au niveau d'un bâtiment, d'un service technique ou assimilé * 32 HTD : assistant de prévention dans une unité de recherche à risques * 48 HTD : mission de coordination au sein d'une unité de recherche à risques		* 662,56€ : assistant de prévention dans un document tertiaire * 993,84€ : assistant de prévention au niveau d'un bâtiment, d'un service technique ou assimilé * 1325,12€ : assistant de prévention dans une unité de recherche à risques * 1987,68€ : mission de coordination au sein d'une unité de recherche à risques
Référent "Zéro carbone"	Un seul référent par composante. 6 HTD / composante mono département ; 12 HTD / composante multi départements.		Un seul référent par composante. 248,46€ / composante mono département ; 496,92€ / composante multi départements.
Responsabilités de projets pédagogiques académiques, régionaux ou nationaux			
Coordination du dispositif "Etudiants en exil"	60 HTD		2 484,60 €
Responsabilités et activités pédagogiques liées au domaine des langues			
Missions du CLIL (hors direction et directions adjointes)	Coordination dispositifs transversaux : 156 HTD Responsables pédagogiques sites langues, FLE et TEC : 156 HTD Responsables centres de ressources : 156 HTD Responsables certifications : 144 HTD Référents vacataires et/ou filières : 120 HTD Référents label international : 48 HTD Responsables langues et TEC : 84 HTD <i>Les missions spécifiques au DEFI sont financées sur ressources propres.</i>		Coordination dispositifs transversaux : 6459,96€ Responsables pédagogiques sites langues, FLE et TEC : 6459,96€ Responsables centres de ressources : 6459,96€ Responsables certifications : 5903,04€ Référents vacataires et/ou filières : 4969,20€ Référents label international : 1987,68€ Responsables langues et TEC : 3478,44€ <i>Les missions spécifiques au DEFI sont financées sur ressources propres.</i>
Autres activités en lien avec les langues	Sur enveloppe composante.		Sur enveloppe composante.

Domaine	Nbre d'heures TD prévu par le référentiel des équivalences horaires 2019-2020	Equivalent versé sous forme de prime de charges administratives (PCA)	Equivalent versé sous forme de prime de responsabilité pédagogique (PRP)
Référentiel recherche			
Direction d'unité de recherche	Enveloppe allouée à l'unité de recherche entre 72 et 192 HTD* selon la taille de l'effectif de l'unité : - Inférieur à 20 personnels : 72 HTD - 21 à 50 personnels : 96 HTD - 51 à 100 personnels : 128 HTD - Supérieur à 101 personnels : 192 HTD Enveloppe pouvant être répartie entre le directeur de l'unité, dans la limite de 128 HTD, et les directeurs adjoints et responsables d'équipe dans la limite de 72 HTD par personne. <i>* Si le directeur de l'unité n'est pas un personnel de l'Université de Lille, l'enveloppe, minorée de 50%, est partageable entre les DU adjoints et responsables d'équipe, s'ils sont personnels de l'Université de Lille.</i>	Enveloppe allouée à l'unité de recherche entre 2981,52€ et 7950,92€* selon la taille de l'effectif de l'unité : - Inférieur à 20 personnels : 2981,52€ - 21 à 50 personnels : 3975,36€ - 51 à 100 personnels : 5300,48€ - Supérieur à 101 personnels : 7950,72€ Enveloppe pouvant être répartie entre le directeur de l'unité, dans la limite de 5300,48€, et les directeurs adjoints et responsables d'équipe dans la limite de 2981,52€ par personne. <i>* Si le directeur de l'unité n'est pas un personnel de l'Université de Lille, l'enveloppe, minorée de 50%, est partageable entre les DU adjoints et responsables d'équipe, s'ils sont personnels de l'Université de Lille.</i>	
Direction de fédération de recherche	Enveloppe de 36 HTD allouée à la direction pouvant être répartie entre le directeur dans la limite de 36 HTD, et les directeurs adjoints dans la limite de 18 HTD par personne.	Enveloppe de 1490,76€ allouée à la direction pouvant être répartie entre le directeur dans la limite de 1490,76€, et les directeurs adjoints dans la limite de 745,38€ par personne.	
Direction d'école doctorale	Enveloppe de 192 HTD par école doctorale à raison d'au maximum : - directeur : 96 HTD - directeur adjoint : 48 HTD - directeur des études : 12 HTD	Enveloppe de 7950,72€ par école doctorale à raison d'au maximum : - directeur : 3975,36€ - directeur adjoint : 1987,68€ - directeur des études : 496,92€	
Direction collège doctoral	Maximum : 48 HTD	Maximum : 1987,68€	
Direction adjointe collège doctoral	Maximum : 36 HTD	Maximum : 1490,76€	
Responsabilité Labex	Enveloppe de 72 HTD, partageable entre les responsables du Labex	Enveloppe de 2981,52€, partageable entre les responsables du Labex	
Responsabilité Equipex	Enveloppe de 36 HTD, partageable entre les responsables de l'Equipex	Enveloppe de 1490,76€, partageable entre les responsables de l'Equipex	
Responsabilité de plateformes mutualisées	Maximum : 36 HTD	Maximum : 1490,76€	
Coordination de projet CPER	Enveloppe de 36 HTD, partageable entre les coordinateurs du projet	Enveloppe de 1490,76€, partageable entre les coordinateurs du projet	
Animation d'une thématique ou d'un axe de recherche	Maximum de 72 HTD, à la charge des unités après avis des conseils d'unité et de composante	Maximum de 2981,52€, à la charge des unités après avis des conseils d'unité et de composante	
Projets de recherche financés	Maximum (heures à prévoir dans le projet financé et correspondant à une dépense éligible dans le règlement financier du financeur au taux de 94,5€ de l'heure par défaut. Dans le cas contraire, le taux de l'heure de TD sera appliqué) : - projets ERC : 128 HTD - autres projets : 72 HTD	Maximum (heures à prévoir dans le projet financé et correspondant à une dépense éligible dans le règlement financier du financeur au taux de 94,5€ de l'heure par défaut. Dans le cas contraire, le taux de l'heure de TD sera appliqué) : - projets ERC : 5300,48€ - autres projets : 2981,52€	